

« L'eau paie l'eau » : renouer avec le modèle français



L'essentiel

On dit souvent qu'il est nécessaire que « l'eau paie l'eau », c'est-à-dire d'assurer la prise en charge par la facture d'eau de l'ensemble des dépenses du « petit cycle »* de l'eau : exploitation, entretien des installations, investissements. Ni plus, ni moins. Ce principe responsabilisant est pourtant mis à mal en pratique : on estime à environ 1,1 milliard d'euros par an les divers prélèvements sur le petit cycle de l'eau. Veolia prône le retour au strict respect de ce principe sain, permettant de financer les investissements récurrents nécessaires à l'intérieur du petit cycle de l'eau, tout en maîtrisant l'augmentation du prix du service.

État des lieux

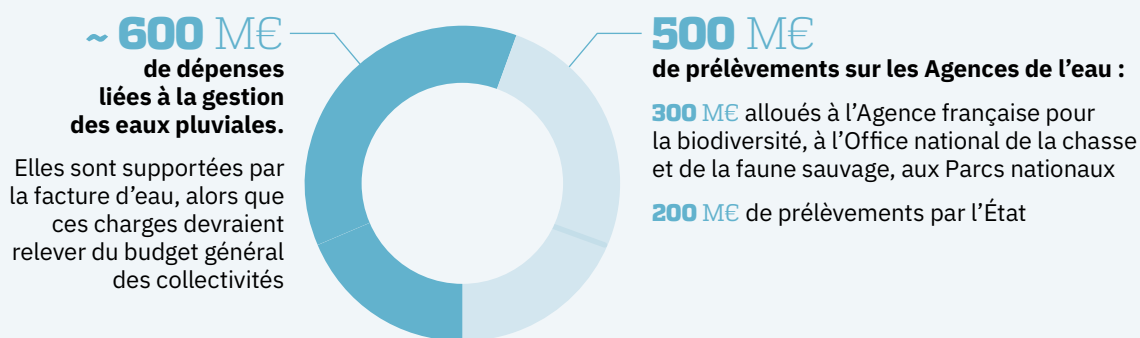
Un principe responsabilisant et vertueux

Le principe de « l'eau paie l'eau » est vertueux :

- ♦ il oblige à une gestion **responsable** et **durable** des services d'eau (incitation à la maîtrise des coûts) ;
- ♦ il incite à faire des efforts de **transparence** et de **pédagogie** pour expliquer aux consommateurs les déterminants du prix du service et leur évolution ;
- ♦ il facilite la **comparaison** entre services (pas de subventions cachées), même si les disparités de contexte géographique ne la rendent pas toujours aisée ;
- ♦ il **préserve la production d'un service essentiel de toute taxation exceptionnelle**.

Des ponctions importantes sur le petit cycle de l'eau

Les prélèvements sur le petit cycle de l'eau atteignent près de **1,1 Md €/an**



Il ne s'agit pas de contester la légitimité de ces dépenses ; mais elles n'ont pas à être payées par la facture d'eau alors que nous n'avons pas, aujourd'hui, de quoi investir suffisamment pour faire face aux nouveaux enjeux de qualité.

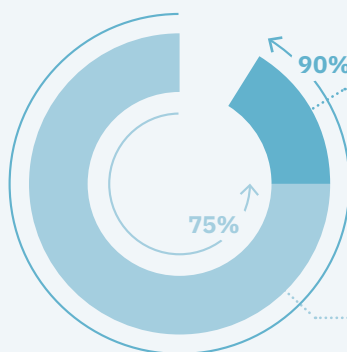
A noter que la **prise en charge des plus démunis** (loi Brottes) pèse également sur la facture d'eau ; ainsi 1 % d'impayés supplémentaires représenterait **125 M€**. Si la solidarité envers les plus démunis est une avancée, son financement doit être pensé et son recours précisé, pour éviter les fraudes et abus.

* Ou « cycle domestique » qui va du captage et de la potabilisation de l'eau jusqu'au rejet des eaux usées après traitement dans le milieu naturel.

Une capacité d'investissement fragilisée par les prélèvements

8 Mds €

Le montant des investissements récurrents nécessaires pour assurer la qualité et la performance du service de l'eau sur le long terme



Ce que le petit cycle de l'eau pourrait financer **sans les prélèvements**

+ 1,1 Md €/an
soit **près de 90%** des besoins d'investissements

Ce que le petit cycle de l'eau est aujourd'hui en capacité de financer

6 Mds €/an,
soit **75%** des besoins d'investissements seulement !

Une sous contribution de l'industrie et de l'agriculture au financement des services

	PART DES PRÉLÈVEMENTS DE L'EAU* (moyenne en litres par jour, ramenés au nombre d'habitants)	PART DE LA REDEVANCE**
Usages domestiques	48	86%
Agriculture	27	6%
Industries	25	8%

Une situation également déplorée par les associations

France Nature Environnement, la Fondation pour la Nature et l'Homme, la LPO et Humanité et biodiversité ont pris la défense du budget des Agences de l'eau dès 2017 (*Les Echos*, 27/10/17).

Nos propositions

Revenir au strict respect d'un principe simple et sain

Le retour au strict respect du principe de « l'eau paie l'eau » permettrait de financer une grande partie des investissements nécessaires.

Il est paradoxal que les autorités responsables déplorent un sous-investissement dans les services d'eau tout en prélevant sur ceux-ci, et à d'autres fins, des montants importants.



Renforcer la solidarité publique dans le respect de « l'eau paie l'eau »

Les territoires ruraux à faible densité, doivent faire face à de lourdes dépenses de renouvellement de leurs infrastructures. Avec des réseaux importants par rapport à la population desservie, ces dépenses par habitant sont estimées au double de la moyenne. Ils doivent être aidés.

Les Agences de l'eau ont contribué au soutien de l'investissement dans les services ruraux. Ce soutien est susceptible d'être renforcé dans le cadre du 11ème programme des Agences de l'eau.

Rééquilibrer la contribution de l'industrie et de l'agriculture

La question de la révision des contributions de l'industrie et de l'agriculture à l'économie du petit cycle de l'eau se posera nécessairement et légitimement si un effort supplémentaire était demandé aux ménages.

> Fiche **Fracture territoriale : comment aider les territoires ruraux?**

* Source : BIPE d'après World's water, Aquastat, Eurostat, SOeS
** Source : Annexe "Agences de l'eau" au projet de loi de finances 2018